

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Invité par S. M. l'Empereur d'Allemagne à assister aux fêtes de Kiel, S. A. S. le Prince quittait Le Havre à bord de Son yacht le 20 juin et arrivait à Kiel le 23 dans la journée.

Peu après, S. M. l'Empereur venait à bord de la *Princesse-Alice* pour souhaiter la bienvenue à Son Altesse Sérénissime et L'invitait à déjeuner pour le lendemain à bord du *Hohenzollern* avec trois personnes de Son bord : M. G. Kohn, le professeur Hergesell et M. le lieutenant de vaisseau Bourée. Son aide de camp.

Le 25, Son Altesse Sérénissime embarquait à bord du *Météor*, yacht à voiles de Sa Majesté, et prenait part avec Son Impérial Hôte à la grande régata qui avait lieu ce jour là.

Le 26, un déjeuner de 14 couverts était offert à bord de l'*Ariane*, yacht de M. G. Menier. L'Empereur présidait, ayant en face de Lui Son Altesse Sérénissime. Parmi les personnes présentes, citons : le Prince de Bulow, chancelier de l'Empire, M. d'Estournelles de Constant, sénateur, M. Jules Roche, député, ancien ministre, l'un des passagers de la *Princesse-Alice*, etc.

Le soir, Son Altesse Sérénissime dînait à bord du *Hohenzollern*, accompagnée de M. Jules Roche et du capitaine de frégate d'Arodes, Son aide de camp.

Le 27, S. A. S. le Prince allait au garden party offert par le Prince Henri de Prusse et auquel assistaient S. M. l'Impératrice et plusieurs Princes de la Famille Impériale.

Le 28, Son Altesse Sérénissime déjeunait à bord du *Hohenzollern*, accompagnée de M. Jules Roche et de Son aide de camp, M. Bourée.

A 8 heures avait lieu le grand dîner annuel du Yacht-Club, sous la présidence de S. M. l'Empereur. La soirée se terminait par le merveilleux spectacle de l'illumination des 34 vaisseaux de guerre présents sur rade.

Le 29, la *Princesse-Alice* appareillait pour suivre la course qui se disputait entre Kiel et Eckenförde et qui se terminait par la victoire du *Météor*.

A 8 heures, une réunion intime dite *Bier Abend* réunissait à terre tous les sportsmen présents. Sa Majesté y assistait, ainsi que Son Altesse Sérénissime, accompagnée de Son entourage à bord.

Le 30, la *Princesse-Alice* revenait à Kiel, et, le 1^{er} juillet, Son Altesse recevait à déjeuner Sa Majesté Impériale, accompagnée de quatre personnes de Sa suite. L'Empereur S'entretint longuement avec Son Altesse Sérénissime et daigna ensuite assister à une séance de projections en couleurs, à laquelle Sa Majesté parut prendre un vif intérêt.

Le 2 juillet, Son Altesse Sérénissime offrait un déjeuner à LL. AA. II. le Prince et la Princesse Henri de Prusse. Parmi les convives, et en outre des passagers du yacht, se trouvaient la Princesse de Battenberg, le Prince Georges de Grèce, le

Prince Georges de Battenberg, la Comtesse de Plessen, etc., etc.

Cette réunion ne prenait fin qu'à 4 heures, et, peu après, Son Altesse Sérénissime montait sur la passerelle et la *Princesse-Alice* quittait Kiel pour s'engager dans le Canal.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

Vendredi matin, à 10 heures, a eu lieu, à l'audience de la Cour d'appel, la prestation de serment de M. Huguet, le nouveau président du Tribunal de première instance, et de M. Paul de Monseignat, nommé, par Ordonnance Souveraine du 1^{er} juillet, juge de paix de la Principauté de Monaco, en remplacement de M. Bimar, nommé conseiller à la Cour d'appel.

M. de Monseignat a été installé dans la matinée, dans ses nouvelles fonctions, par M. Merveilleux du Vignaux, substitut du procureur général, faisant fonctions de juge de paix.

CERTIFICATS D'ETUDES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Pour la première fois, a eu lieu cette année l'examen du certificat d'études primaires supérieures.

Quatre élèves s'étaient présentés à cet examen dont le programme avait été élaboré dès le commencement de l'année dernière.

Tous les quatre ont brillamment réussi. Voici leurs noms :

Cairaschi Victor, Dupont Jean, Bosan Félix, Ainesi Emile.

S. Exc. le Gouverneur Général, s'étant rendu hier lundi à l'école des garçons de Monaco pour proclamer les résultats de l'examen, s'est montré très satisfait et a accordé aux jeunes élèves un jour de congé.

AVIS

Une enquête administrative est ouverte à la Mairie pour une période de dix jours, à partir de lundi 5 juillet comme suite à l'Ordonnance du 10 juin dernier, déclarant d'utilité publique l'établissement d'une canalisation dans le passage privé à l'aval de l'avenue des Citronniers.

Le plan parcellaire est déposé au Secrétariat de la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête et faire les réclamations et observations qu'ils jugeront utiles.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 juillet 1909 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 19 juillet,

étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Le Cinquantenaire de Solferino.

A l'occasion du Cinquantenaire de Solferino, le *Journal des Débats* a rappelé un des plus beaux traits d'héroïsme qui illustrèrent cette bataille. Le nom du vaillant soldat qui trouva une mort glorieuse dans les circonstances qu'on va lire, n'est pas étranger à la Principauté où il a été porté par l'un des hauts fonctionnaires les plus sympathiques du Gouvernement, qui est actuellement le digne représentant de Son Altesse Sérénissime auprès d'une Cour étrangère. Voici comment s'exprime le *Journal des Débats* :

L'un des épisodes les plus émouvants et les plus glorieux de la bataille de Solferino, dont c'est aujourd'hui le cinquantenaire, se déroula dans les environs de Guidizzolo, sur la route de Mantoue.

On connaît les faits : Baraguey d'Hilliers s'était rendu maître du village de Solferino; les Sardes occupaient le plateau de San-Martino, pris et repris cinq fois; Mac-Mahon s'était emparé du quartier impérial de François-Joseph à Cavriana; cependant la lutte demeurait encore indécise, car les Autrichiens tentaient un mouvement de flanc vers Guidizzolo.

De ce côté le IV^e corps, aux ordres du maréchal Niel, était engagé de la façon la plus vive et avait à accomplir une tâche très dure : l'une des clés de la position était une ferme isolée, nommée Casa-Nova, dont Niel résolut de s'emparer. Brillamment enlevée par le 6^e bataillon de chasseurs, appuyé par le 85^e de ligne, la Casa-Nova fut mise en état de défense. Les Autrichiens, comprenant toute l'importance de ce point, concentrèrent des forces considérables pour reprendre la ferme et marchèrent à l'assaut en poussant des cris furieux. Les Français, accablés par le nombre, fauchés par une mitraille terrible, tenaient bon quand même. Mais, de minute en minute, la position devenait plus critique...

C'est alors que le colonel Charles de Maleville reçut l'ordre d'aller, avec son régiment, le 55^e de ligne, dégager la Casa-Nova. Le 3^e bataillon fut envoyé le premier à l'ennemi; le commandant Tiersonnier qui était à sa tête tomba, la poitrine meurtrie par trois balles; derrière lui le commandant Nicolas, du 2^e bataillon, fut tué à son tour; les Français étaient à bout de forces et les Autrichiens avançaient toujours; renforcés sans cesse par de nouvelles troupes. Sur ces entrefaites, le colonel fit demander des renforts et des munitions au général Vinoy qui répondit qu'il ne pouvait lui envoyer ni secours, ni cartouches, et lui donna l'ordre de combattre à la baïonnette.

D'une voix forte, Maleville rallia donc ses hommes, parvint à ranimer leur courage et, pour les entraîner, s'élança dans la mêlée en brandissant son sabre qu'une balle vint briser; il jeta à terre le tronçon inutile, saisit aussitôt l'étendard du régiment et, de sa main libre, montrant l'ennemi à ses troupes, il s'écria : « 55^e, en avant ! Qui aime son drapeau me suive ! » A l'exemple de leur chef, les soldats oublièrent toutes leurs fatigues et le danger, et se précipitèrent sur les Autrichiens avec une furie nouvelle. Soudain, une seconde balle traversa l'étendard et fracassa la cuisse du colonel : un lambeau de l'étoffe sacrée pénétra dans ses chairs et se mêla à son sang. Malgré cette blessure mortelle, Maleville tenta de rester à cheval pour conduire ses hommes. Un officier et un grenadier qui s'étaient portés à son secours furent tués à ses côtés; mais bientôt on dut emporter l'héroïque colonel, tandis que deux soldats relevaient le drapeau. Le 1^{er} bataillon du 55^e donna alors un suprême effort; l'ennemi fut repoussé et la Casa-Nova resta aux Français... Vers le soir, la bataille de Solferino était définitivement gagnée.

Le colonel de Maleville mourut le lendemain à Medole. L'Empereur ordonna que la croix de commandeur de la Légion d'Honneur fut attachée sur son cercueil.

Un des plus vaillants survivants de la campagne d'Italie, le général Bréart, a conservé de ce fait d'armes un souvenir ému : « La 3^e division du III^e corps général Bourbaki, dont je faisais partie, — écrivait-il dernièrement au Comte de Maleville, Ministre de Son Altesse Sérénissime près S. M. le Roi d'Italie, — était au repos, attendant des ordres. C'est à ce moment que nous vîmes passer auprès de nous le colonel du 55^e porté par ses sapeurs sur une sorte de fauteuil formé avec des toiles de tente. Nous le saluâmes et, au moment même où se déchainait un violent orage, nous reçûmes l'ordre de marcher en avant ».

« Le colonel de Maleville, a dit le maréchal Niel, était un véritable héros. Sa mort laisse bien en arrière les plus beaux traits de notre histoire et de l'antiquité. C'est à la tête de son régiment, écrasé par les forces ennemies, le drapeau à la main, qu'il est tombé, et il ne fallait rien moins que sa bravoure chevaleresque pour retenir ses hommes dans un pareil moment ».

J. DU TEIL.

Essai sur les Origines de Monaco

III. — LA DOMINATION ROMAINE

Les *Emilii* — L'*area* cimetériale et son inviolabilité légale
L'édit de 303. — Sainte Dévote.

(Suite et fin.)

L'ossuaire et le cimetière privé semblent avoir été à Monaco les droits seigneuriaux dont les descendants des anciennes familles se montraient le plus jaloux.

L'exemple de Cornelius Zénon prouverait néanmoins que la faveur du monument extérieur pouvait être accordée exceptionnellement à un pèlerin; mais l'introduction d'un corps étranger dans le domaine funéraire, de droit privé, n'eût jamais été concédée. Le sol de ce petit enclos était sacré. On ne pouvait l'acquérir par usucapion ou prescription. Il était inaliénable et ne devait pas sortir de la famille qui en avait pris possession par la sépulture de l'un de ses membres. C'est une propriété intransmissible de la famille, qui ne passe même pas aux héritiers testamentaires (1). L'espace de terrain consacré par les tombes était appelé *area*.

(1) SPENCER NORTHCOLE et BROWNLOW, *Rome souterraine*, trad. par Paul Allard, p. 58.

Nous insistons sur l'inviolabilité légale de ces domaines funéraires parce que nous devons en tirer une conclusion relativement à sainte Dévote.

Les ossuaires que s'offrent les dames *Emilia* prouvent que la classe supérieure de la société monacienne était encore païenne au début du quatrième siècle, car les chrétiens, alors très nombreux dans l'empire, rejetaient absolument la pratique en usage, depuis la fin de la république seulement, de brûler les corps.

Dès lors, il est à croire que l'édit de persécution de 303 dut être appliqué ici dans toute sa dureté et que, personnellement connus de ceux qui professaient la religion officielle, les chrétiens qui résidaient à Monaco se trouvaient en présence de l'alternative ou de dissimuler leur croyance ou de quitter le pays.

On a retrouvé à la Condamine, sur la plaque de chevet d'une sépulture consacrée, suivant le rit païen, par l'immolation d'un pourceau, une croix furtivement tracée avec une lame ou une pointe (1).

N'osant ou ne pouvant s'enfuir, les chrétiens se cachaient.

D'ailleurs il n'aurait pas dépendu des patrons locaux de protéger leurs serviteurs contre la rigueur de l'édit.

Les Alpes-Maritimes, auxquelles la lisière littorale avait été rattachée, formaient une province procuratorienne soumise à l'empereur et administrée par un gouverneur, qui avait le titre de *procurator* ou de *praeses*.

A la vérité, la loi n'était pas uniformément appliquée dans tous les districts. Le sort des chrétiens dépendait de la longanimité tolérante ou du zèle inquisiteur des procureurs impériaux; aussi arrivait-il souvent que, pour se soustraire aux violences de la persécution à laquelle ils étaient en butte dans leur pays, les fidèles allaient chercher asile dans une province moins rigoureusement traitée, où ils pouvaient vivre ignorés et où, fussent-ils dénoncés, l'autorité aurait usé à leur égard de quelque tempérament.

La vie de sainte Dévote nous a conservé un de ces traits de mœurs, puisqu'elle nous la montre logée, en Corse, chez un personnage païen nommé Eutyehius, sans doute un affranchi grec, qu'on intitule sénateur, voire même gouverneur.

N'ayant pas de domicile dans ce pays, elle ne devait pas en être originaire. La légende, insérée dans les œuvres des Bollandistes, dit seulement que, sous les règnes de Dioclétien et de Maximien, Dévote se trouvait dans l'île appelée Corse. Ce n'est que depuis 1637 qu'on a imaginé de l'y faire naître (2). Mais il y a un fait certain, c'est que le corps de sainte Dévote, transporté à Monaco, fut accepté par les *Emilii* et déposé dans un cimetière qui était la propriété exclusive, religieuse, inaliénable et païenne de cette famille qui tenait alors le premier rang dans la communauté des habitants.

On ne saurait prétendre que les restes de la martyre furent introduits clandestinement dans l'*area* funéraire du vallon des Gaumates. Ce cas, assimilé à une violation de sépulture, était prévu par la loi. Il y allait de la condamnation aux mines ou de la rélegation dans une île (3).

De plus, remarquons que le cimetière n'était pas abandonné, puisqu'on y a recueilli, associé à un petit paquet de cendre charbonneuse, une monnaie de Gallère (4).

(1) Conservée dans la salle romaine du Musée anthropologique.

(2) Ce fut Giulio Terrino qui, dans une notice intitulée : *Vita, martirio e morte della vergine santa Devota* (imprimée à Nice en 1637), dédiée à la princesse Hippolyte, femme d'Honoré II, imagina de faire naître sainte Dévote en Corse.

En 1735, Paul-Marie Mariotti fixa le lieu de sa naissance à Mariana. Il insinua même que sainte Dévote était une Mariotti. (*Divozione a santa Devota Mariotti della città di Mariana, in Corsica*.) — Il existait à Monaco une légende écrite en latin rude et barbare. Tillemont la jugeait fort ancienne (au moins du VIII^e siècle). Elle a disparu et demeure introuvable.

(3) PAULI, *sent.* II, c. 13.

(4) En 1892, quand on élargit l'excavation existant sous le chœur de l'église pour l'installation d'un calorifère.

Dès lors, de deux choses l'une : ou rejeter la tradition, ou reconnaître que sainte Dévote appartenait, et de très près, à la gens *Emilia*.

Or, il n'existe aucune preuve valable pour infirmer une tradition appuyée par une église dont un document atteste l'existence et le vocable au onzième siècle, alors que Monaco, depuis six cents ans, était à peu près désert.

On a pensé que, dans ces âges de foi, la rencontre fortuite d'un squelette a pu faire germer l'idée que c'était un corps saint. Or, dans ces âges de foi, on n'a pas pu creuser le sol sans rencontrer bien d'autres squelettes, à l'embouchure du ravin de Sainte-Dévote, où se trouvait le cimetière à inhumations de la plèbe; mais le cimetière banal du peuple et l'*area* des maîtres formaient deux terrains funéraires distincts. Entre les deux, il pouvait même y avoir une *area adjecta*, un jardin entretenu de fleurs.

Qu'importe? Le fait est celui-ci. Sainte Dévote fut, non pas enterrée, mais déposée dans une entaille de la berge rocheuse du torrent, au-dessus du sol et dans l'*area seigneuriale*.

La preuve en est qu'on n'a pas pu bâtir un sanctuaire au dessus de sa tombe sans déplacer les ossuaires de la gens *Emilia*.

Plus tard, quand des Monégasques voulurent être enterrés dans le voisinage de l'église, on remania l'ancien cimetière grec à sépultures faites en tuiles ou en dalles de schiste micacé. On en voyait encore les restes il y a moins de cinquante ans.

En consacrant les dernières lignes de cet *Essai* à celle que nous considérons comme une héroïque descendante des princes de châteaux, nous nous laissons entraîner au delà des limites que nous nous étions fixées.

Serait-il possible que les restes de sainte Dévote aient traversé les périodes orageuses durant lesquelles Monaco a été, deux fois au moins, du tout au tout dépeuplé?

On raconte que des Grecs survinrent et tentèrent de les enlever et que leur entreprise échoua (1). C'est peut-être une fable; mais rien de plus certain que les invasions de barbares qui ont balayé la contrée.

Que devint alors le corps de sainte Dévote?

Il faut éloigner l'idée d'un transfert dans un pays moins agité. Avant le huitième siècle, ce déplacement aurait été jugé sacrilège, et depuis, lors des invasions sarrasines, on se bornait à n'emporter que quelques reliques. Il ne restait d'autre moyen de le soustraire à la profanation que de le cacher. Le moyen employé était presque partout le même : on emmurait le tombeau (2) et après avoir ainsi assuré sa conservation, le peuple pourvoyait à la sienne propre.

On lit dans le numéro, du 5 juillet 1870, du *Journal de Monaco* que des « ouvriers en opérant des réparations à l'ancienne chapelle de Sainte-Dévote, dans le vallon du même nom, ont mis à découvert deux boîtes en plomb contenant des ossements humains. Ces boîtes étaient placées dans un creux de rocher contre lequel s'élevait le mur de la chapelle.

« De l'inspection à laquelle s'est livré le docteur Coulon, il paraît résulter que ces dépouilles humaines sont celles d'une femme de 20 à 25 ans et qu'elles ont dû séjourner plusieurs siècles dans ces boîtes.

« A côté du trou où ces ossements ont été découverts, le roc présente une excavation dont la forme rappelle celle d'un tombeau. Jusqu'à présent aucune inscription

(1) Après ce que nous savons du rôle qu'ont joué les Grecs à Monaco, il faut convenir qu'Antiope et ses compagnons avaient quelque raison pour revendiquer sainte Dévote comme leur patronne. Mais en voulant trop préciser, la tradition a joint à cette légende des détails inacceptables.

(2) Nous n'en citerons qu'un exemple. Quelque temps avant l'invasion lombarde, la sépulture de sainte Cécile avait été emmurée. Le pape Pascal I^{er}, qui pourtant connaissait la crypte où elle était placée, se livra à de longues mais infructueuses recherches. Il ne la découvrit que quatre ans plus tard.

n'a permis d'établir d'une façon sinon certaine du moins probable la provenance de ces restes. Aussi en est-on réduit aux conjectures. »

Il n'y a qu'une conjecture à faire et qui confine de bien près à la certitude : les boîtes en plomb renfermaient les ossements de sainte Dévote (1).

Ch^{ne} L. DE VILLENEUVE
Directeur du Musée Anthropologique.

(1) Paul Mariotti fait mourir sainte Dévote à l'âge de vingt ans : « S. Devota che per venti anni che visse la mondo.... »

L'ACTUALITÉ

Un poète vient de mourir, qui fut, en même temps qu'un bel et pur artiste, un homme d'action préoccupé de l'amélioration matérielle de l'organisation sociale. Cette double tendance se trouve assez rarement réunie en un seul homme pour mériter un hommage particulier.

M. André Beaunier, le pénétrant critique du *Figaro*, le rend au mort d'hier dans les termes suivants :

Le docteur Henry Cazalis, qui avait signé du pseudonyme de Jean Lahor une œuvre de véritable écrivain, vient de mourir à Genève où il s'était retiré, malade, il y a quelques semaines. Son métier de médecin, l'activité quotidienne et multiple qu'il avait conçue comme le devoir social de sa vie ne lui ont pas laissé le loisir de répandre comme autrement il l'eût fait sa pensée d'artiste ; il est l'auteur d'un petit nombre de volumes : mais plusieurs de ses poèmes signalent un des plus remarquables poètes de son époque.

Il a publié *l'illusion*, qui est un recueil parnassien, et *l'Alimentation à bon marché, saine et rationnelle*, qui est l'ouvrage d'un savant et d'un sociologue. Le double principe de sa destinée est marqué par le contraste de ces titres.

Dans sa jeunesse, il a été le camarade et l'ami de ce groupe de peintres, de musiciens qui s'était constitué autour d'Henri Regnault et de Georges Clairin. Ses premiers vers sont contemporains du beau temps de l'école parnassienne. Et puis, les questions pratiques l'ont requis et il s'est consacré à elles avec autant de zèle qu'il en avait mis, naguère, au service de la pure beauté. C'est l'originalité de son personnage et c'est le caractère de son rêve, qui ont produit de la littérature hautaine et de la philanthropie.

Poète, il apparaît comme un élève de Leconte de Lisle, mais comme un élève qui, tout en subissant la discipline du maître, garde intacte son individualité. En lisant *l'illusion*, on se dit que ce recueil, si Leconte de Lisle n'eût point écrit, marquerait une des grandes dates de la poésie du dix-neuvième siècle ; on se dit aussi que, sans Leconte de Lisle, on ne l'eût peut-être pas eu. Tel qu'il est, il mérite l'admiration.

Jean Lahor a pénétré beaucoup plus avant que son maître dans la philosophie de l'Inde. Il ne l'a pas seulement appréciée comme un prétexte à de splendides et poignants poèmes : il l'a pour ainsi dire adoptée. Il en a nourri sa pensée, et non pas uniquement son art.

* *

Voici quelques années, le bouddhisme était à la mode. Peu s'en est fallu qu'il ne créât même un snobisme. Et il ne s'agirait pas d'en rire, tout simplement : les doctrines de chez nous étaient dans un terrible désarroi et la sagesse de l'Inde ancienne fut le réconfort de maintes consciences. Le snobisme, en pareil cas, est le naïf hommage d'âmes dociles et ferventes, un peu étourdies, mais qui se réjouissent sincèrement d'avoir trouvé leur salut provisoire. Jean Lahor a été l'un des apôtres de cette paradoxale renaissance. Si des néophytes allèrent un peu loin, ce n'est pas sa faute.

l'illusion, c'est le voile divers, magnifique et trompeur de Maya, c'est l'universel enchantement de la vie et de ses apparences, qui ne sont pas l'image d'une réalité supra-sensible. Vers le même temps où le jeune Bouddha préludait, au cœur lointain de l'Asie, le Grec Héraclite composait la philosophie du Devenir, que le monde hellénique n'adopta point, tandis que le bouddhisme

allait constituer la profonde croyance de là-bas. C'est un dogme de désolation ; c'est le plus émouvant pessimisme qui ait jamais été vécu. Pour résister là-contre et pour rester indemne d'une telle contagion, trop séduisante, de lyrisme désespéré, il a fallu tout le divin optimisme des Grecs et leur légèreté charmante. L'Orient douloureux en fut bouleversé. Chez nous, il y a des heures où la tentation est forte.

Jean Lahor l'a subie. Ses poèmes bouddhiques sont beaux et comme amèrement ressentis. Ils sont beaux en l'honneur de la duperie délicate, et amers de la déception. La forme en est luxueuse et fine. Ce parnassien connaît à merveille son métier ; il joue avec les mots comme un émailleur avec les paillons, comme un jongleur avec les boules, comme un musicien avec les sons. Mais il ne cesse pas d'être l'esclave de sa pensée. Pour le juste souci de l'idée, il est, en quelque sorte, le Vigny du Parnasse. Et, certes, il est moins grand que Vigny ; mais aussi le Parnasse n'a point l'ampleur et la puissante fécondité du romantisme. Toute mesure gardée, un poète philosophe emporte une double louange.

Poussé à sa limite extrême, le pessimisme aboutit à la négation de l'existence : ou bien, et tout aussi aisément, — disons tout aussi logiquement, — il a pour conséquence un vaillant sursaut de la volonté. Il mène au nihilisme ou au stoïcisme indifféremment. Tant il est vrai que les doctrines sont à la disposition des âmes qui les accueillent, bonnes servantes, promptes à obéir. Et l'on pervertit les doctrines ou bien on les sanctifie, comme à son gré.

Jean Lahor a choisi le stoïcisme. Il a écrit des *Vers dorés*, dignes de l'énergique antiquité, dignes aussi de Corneille. Et il a écrit *La Gloire du Néant*, qui est une superbe révolte idéologique. Il a organisé là une sorte de catéchisme du « pessimisme héroïque »... La thèse apparaît bien dans ces lignes très belles : « Je bénis tout ce qui m'a menti, l'illusoire beauté des choses, et les paroles des êtres bons, et tous les rêves qui peuvent encore donner aux hommes l'espoir, la force et la joie. Je bénis tout ce qui est grand : les grandes montagnes, les grands fleuves, l'océan sans bornes et les poèmes, profonds comme des forêts, et tout ce qui peut faire oublier l'étouffante limite de la vie... Je bénis tout ce qui m'a trompé, tout ce qui m'a consolé d'être. » C'est une arrogante, brusque et fière réponse à *l'illusion*. Ou, plutôt, c'est une deuxième illusion, mais volontaire, celle-ci.

Désormais, nous concevons sans peine que ce bouddhiste, qui fut pieux au nirvana de Çakya-Mouni, ait pu, sans renoncer à son nihilisme philosophique, adopter dans la pratique les manières d'un optimiste confiant.

Jean Lahor a eu le souci des masses et de l'aide qu'on peut leur donner ; il s'est préoccupé de leur bien-être matériel et de leur plaisir intellectuel. Il a écrit *les Habitations à bon marché* et *l'Art pour le peuple à défaut de l'art par le peuple*. Il a été un homme d'action.

Il aimait beaucoup son pays. Pendant la guerre, quand ses camarades d'art étaient aux avant-postes et quand son ami Regnault se faisait tuer, lui, médecin, soignait les blessés. A Versailles, il fut brave et dévoué ; — il fut ingénieux, en outre, quand il installa les malades contagieux dans les appartements de Louis XIV, au château, de telle façon que les vainqueurs ne fussent pas tentés de s'y établir.

Il eut le premier, je crois, l'idée d'une société protectrice des paysages français ; et il témoigna ainsi, pour la deuxième fois, du patriotisme ardent et vigilant qui l'animait.

D'ailleurs, il était modeste, aimable et bon. Il a pratiqué simplement des vertus nombreuses, et harmonieuses ensemble, parmi lesquelles il ne dédaigna jamais celles du médecin qu'il avait voulu être et qu'il resta pour multiplier mieux ses bienfaits. Son existence fut gouvernée par un idéal qui venait de l'Inde ancienne et lointaine, qui ne s'avilit point à passer par les artifices de la littérature et qui s'est épanoui dans la vérité contemporaine. Cette bizarrerie, Jean Lahor l'a réalisée avec bonheur, et notablement.

LA VIE LITTÉRAIRE

M. Faguet.

Les journaux quotidiens ont annoncé que M. Emile Faguet, membre de l'Académie Française, professeur à l'Université de Paris, avait été victime récemment d'un accident qui, heureusement, ne paraît pas devoir comporter de suites graves.

En quittant une salle d'examen à la Sorbonne, l'éminent académicien fit une chute si malheureuse qu'il se démit la rotule. Transporté à son domicile, il y reçut les soins du docteur Lucas-Championnière, chirurgien des hôpitaux. Son état est aussi satisfaisant que possible et la guérison n'est qu'une question de temps.

Ce fâcheux accident donne une actualité particulière à la belle étude que M. Victor Giraud publie dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} juillet. Il commence par rappeler le jugement que M. Faguet, avec une robuste et saine franchise, a porté un jour sur lui-même en ces termes :

« M. Faguet fut surtout et est encore un critique universitaire. Très classique et jugé par beaucoup d'un goût un peu exclusif, sinon étroit, il a donné sur les quatre grands siècles littéraires de la France quatre volumes très nourris, très francs, très probes, qui sont évidemment destinés à prouver que le seizième siècle a été surfait comme siècle littéraire et le dix-huitième comme siècle philosophique, et qu'il n'y a de considérable dans la littérature française que le dix-septième siècle et les cinquante premières années du dix-neuvième. On lui reconnaît généralement une faculté assez notable d'analyser les idées générales et les tendances générales d'un auteur et de les systématiser ensuite avec vigueur et clarté ; et si ce ne sont pas là des portraits, du moins ce sont des squelettes bien « préparés », bien ajustés et qui se tiennent debout. Moins le pittoresque, il est évidemment ici l'élève de Taine, qui, du reste, s'en aperçut. Ce qu'il se refuse, probablement parce qu'il lui manque, c'est l'art de combiner les ensembles, de dégager l'esprit général d'un siècle, de suivre les lignes sinueuses des filiations et des influences, en un mot, c'est l'art des idées générales en littérature, et « l'esprit des lois » littéraires. Il affecte de n'y pas croire, et, comme presque toujours, le scepticisme n'est sans doute ici que l'aveu un peu impertinent d'une impuissance. — Laborieux, du reste, assez méthodique, consciencieux, en poussant la conscience jusqu'à être peu bienveillant, il a pu rendre et il a rendu des services appréciables aux étudiants en littérature, qui étaient le public qu'il a toujours visé. Sans abandonner la critique, qu'il est à croire qu'il aimera toujours, il s'est un peu tourné depuis quelques années du côté des études sociologiques, où c'est à d'autres qu'à nous qu'il appartient d'apprécier ses efforts... »

M. Victor Giraud examine ensuite dans l'œuvre si vaste de l'auteur ce qui touche à la critique littéraire, et ce qui touche à l'histoire politique. Le premier ouvrage de M. Faguet est un ouvrage sur le théâtre, et c'est assez naturel si l'on songe au goût qu'il a toujours eu pour la littérature dramatique. C'est une thèse de doctorat sur la *Tragédie française au seizième siècle*. Ces spéculations d'histoire littéraire et d'esthétique, remarque M. Giraud, sont une excellente préparation à la profession de critique dramatique. M. Faguet en est la preuve.

« Trois volumes, qui n'ont pas été réimprimés, dit M. Giraud, de *Notes sur le théâtre contemporain*, quatre volumes de *Propos de théâtre* représentent aujourd'hui pour nous les trente ou quarante volumes de feuilletons dramatiques que M. Faguet a dispersés au jour le jour dans divers

journaux, et que nous avons presque tous lus, mais que nos petits-neveux ne liront pas. Ce sont causeries écrites au courant de la plume, d'un style parfois un peu lâché et trop complaisant aux jeux de mots, et même aux calembours, mais souvent spirituel et, dans sa bonhomie familière et un peu narquoise, d'un tel mouvement qu'on lui pardonne tout. Pour le fond, une grande bienveillance, une bonne volonté parfaite à l'égard des auteurs et des œuvres, le goût du théâtre, une entente remarquable des choses de la scène, de la conscience, de la probité, un fond de goût classique et de bon sens qui ne le quitte jamais, une franchise robuste et allègre qui va jusqu'au bout de son impression personnelle, et n'a point peur de braver, quand il le faut, les préjugés à la mode. Ajoutez à cela une grande habileté à démonter les pièces, à les analyser et à les reconstruire avec une parfaite clarté, à mettre le doigt sur les points faibles : les « scènes à faire » — ou à refaire — sont indiquées avec un sens très sûr; quelquefois même, le critique complète, en la corrigeant, et repense et recrée la pensée de l'auteur, et il esquisse à grands traits — voyez à cet égard son feuilleton sur la *Jeanne d'Arc*, de M. Jules Barbier — le scénario d'un très beau drame à écrire. Et enfin, quand le sujet y prête, les réflexions justes, fines ou profondes de moraliste et de psychologue, les pages piquantes d'histoire littéraire abondent sous sa plume : on sent là un écrivain qui domine de haut son métier et sa matière, et qui n'a qu'à le vouloir pour être au moins l'égal, et quelquefois le maître, des meilleurs d'entre les auteurs sur lesquels il exerce son libre jugement ».

M. Victor Giraud montre très bien comment des études littéraires M. Faguet a été amené aux études politiques. Il était comme prédestiné à être un moraliste politique. Ses études sur le *dix-huitième* ou sur le *seizième siècle* le font voir analysant les systèmes, mais aussi les discutant et les critiquant. Il n'était pas besoin d'être bien perspicace, dit M. Giraud, « pour deviner que sa pensée était comme hantée par le problème politique et social, et que ce problème, un jour où l'autre, il l'aborderait directement. Ce jour ne tarda pas à arriver. En 1899, paraissait un premier volume de *Questions politiques*, simple recueil d'articles dont les plus anciens étaient datés de 1897. Ce volume fut suivi de plusieurs autres : *Problèmes politiques du temps présent*, *la Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*, *le Libéralisme*, *l'Anticléricalisme*, *le Socialisme en 1907*, *le Pacifisme*, *Discussions politiques*. A l'aide de ces sept ou huit volumes, on peut caractériser, dans leurs lignes générales, les conceptions politiques de M. Faguet. » Examinant ces études, M. Victor Giraud en signale d'abord l'agilité, l'esprit, le ton de bonne compagnie, et d'« honnête homme ». Il en remarque ensuite l'ardent patriotisme, le réalisme supérieur, le bon sens qui est mieux qu'une qualité, qui est une véritable vertu.

Enfin, en concluant, M. Giraud jetant un coup d'œil d'ensemble sur les qualités si diverses par

où se signalent les livres de M. Faguet, s'exprime ainsi :

« La critique sous toutes ses formes, tel est, en effet, le domaine propre de M. Faguet. Un peu sévère quelquefois, nous l'avons dit, pour les purs artistes, pour les écrivains de pure imagination ou de sensibilité dominatrice, il est aujourd'hui sans rival dans la critique des écrivains à idées. Il y a des critiques dont les études, d'ailleurs ingénieuses et agréables, sont dépassées par les livres mêmes dont ils parlent, tel n'est jamais le cas de M. Faguet : il remplit toujours toute la tâche du vrai critique : il rend un compte exact, fidèle des ouvrages qu'il étudie; il les juge; — et il les dépasse. C'est dire que, plus philosophe que beaucoup de ceux qui portent ce titre et « tiennent boutique » de philosophie, ce critique *pense*. Seulement, il pense presque toujours à propos de travaux d'autrui; il semble qu'il ait besoin d'un stimulant extérieur et que la pensée des écrivains qu'il étudie lui serve surtout à mettre en branle la sienne propre. Je serais bien étonné qu'il n'eût pas songé à lui-même quand il disait : « Certains écrivains aiment les livres des autres sur les « sujets qu'ils traitent eux-mêmes, parce qu'ils « discutent avec ces livres et que la discussion « leur donne des idées. » Mais qu'importe la manière? L'essentiel est de penser par soi-même, et c'est là un mérite que nul ne refusera à l'auteur des *Politiques et Moralistes du dix-neuvième siècle*. Quand on l'a beaucoup lu et longuement pratiqué, on reste émerveillé du grand nombre de questions qu'il a successivement abordées et sur lesquelles il a promené son ferme, tranquille et clair regard. Certaines visions du monde sont peut-être plus hautes, plus subtiles, ou plus profondes; la sienne, plus limitée peut-être, a du moins une vigueur de relief incomparable. « Je « vois en lui — a dit justement M. Jules Lemaitre « dans une « figurine » qui pourrait dispenser de « lire ces pages. — je vois en lui une des pensées « par qui les choses sont le plus profondément « comprises et le moins déformées; une pensée « calme, incroyablement lucide, d'une pénétration « sereine; bref, un des cerveaux supérieurs de ce « temps. Et tant pis pour ceux qui ne s'en dou- « tent pas ! »

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo

Au capital de 380.000 francs.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société anonyme du Grand Hôtel de Londres**, à Monte Carlo, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le **jeudi 22 juillet 1909, à trois heures de l'après-midi**, au siège social.

Ordre du Jour :

Modification à l'article 37 des statuts.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social au plus tard les 15, 16 et 17 juillet 1909, de 10 heures à midi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

Les créanciers de **M. Dominique Marconi**, en son vivant cafetier et restaurateur, exploitant le *Restaurant Romain* et le *Bar Nino*, sont invités, dans le délai de huitaine au plus tard, à produire leurs titres de créance en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Monaco, le 6 juillet 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi douze juillet courant, à deux heures du soir, dans un magasin dépendant de la villa Linzerna, sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises et objets mobiliers consistant en : une machine à découper marque V. Berkel, glacière, balances, étagères, comptoirs, conserves diverses, pâtes alimentaires, vins, liqueurs et autres articles d'épicerie et comestibles.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le trois juillet mil neuf cent neuf, M. **Paul Amayenc**, hôtelier, demeurant à Monaco, a vendu à M. **Ange-Joseph De Filippi**, hôtelier, demeurant à Monaco et avant à Nice, le fonds de commerce de bar, hôtel et restaurant, dénommé hôtel de la place d'Armes, qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n° 31.

Avis est donné aux créanciers de M. Amayenc, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 6 juillet 1909.

L. LE BOUCHER.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

BAINS DE MER DE LA MEDITERRANÉE

Billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. jusqu'au 1^{er} octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après : Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan, Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

1^o Billets d'aller et retour individuels :

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^o Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes.

Prix : La première personne paie le tarif général, la deuxième bénéficie d'une réduction de 50 %, la troisième et chacune des suivantes, d'une réduction de 75 %. Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.	Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909, une obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.	
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.	Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, 1 ^{er} juillet 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.	
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.		TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.